

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 janvier 2022**

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu à l'unanimité.

**Modification du PLU**

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale a rendu son rapport qui questionne sur l'impact de la zone humide identifiée dans les orientations d'aménagement du secteur des Brouilles.

Il est demandé un complément à l'évaluation environnementale afin d'analyser la végétation du site par un écologue.

Pour ce faire, le conseil municipal accepte le devis de l'ingénieur écologue Alain DESBROSSE de Barizy (Saône et Loire) d'un montant de 1 339,20 € TTC.

**Présentation du projet de construction d'un terrain de sports**

Le conseil municipal entend le compte-rendu de la réunion des maires des communes concernées, des dirigeants du club de football et des représentants de la communauté d'agglomération.

Un terrain d'honneur en herbe de 115 m x 68 m sera construit (normes en vigueur, l'actuel ne les respectant pas) pour une estimation du coût par Grand Bourg Agglo à hauteur de 435 000 € HT comprenant les frais d'études et de contrôles 25 000 €, les frais généraux 5 000 €, les terrassements 40 000 €, l'aire de jeu (drainage, arrosage et couche de jeu) 185 000 €, les équipements sportifs (15 000 €), les clôtures (70 000 €), les abords (25 000 €) et l'éclairage (70 000 €). Une servitude de passage de 5 m de largeur sur le bord du terrain est prévue afin de permettre le passage d'engins agricole. Le club de football prendra possession du terrain en septembre 2023.

Le coût de la parcelle de terrain reste à la charge de la commune, les communes de Confrançon, Saint Didier d'Aussiat, Saint Martin le Châtel et Saint Sulpice ont fait valoir leur droit de tirage d'aide aux équipements sportifs de 135 € par habitant. La première année d'entretien sera à la charge de GBA.

Un mélange composé de terre végétale à 40 % et de sable à 60 % est prévu. Il conviendra de réfléchir à l'utilisation de la terre décaissée.

Un groupe de travail, composé de représentants des 5 communes, réfléchira à la mutualisation des sports.

## **Avis sur l'enquête publique du plan pluri-annuel 2022-2026 de restauration et d'entretien des rivières du bassin versant de la Reyssouse**

Une enquête publique est programmée du 5 au 21 janvier 2022. Elle a pour objet la demande de déclaration d'intérêt général pour une durée de 5 ans portant sur les travaux de plantation et d'entretien de la végétation, de la gestion des embâcles, de la mise en défens de berges, de l'entretien sur des ouvrages de continuité écologique au profit du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze situé à Jayat.

Certains biefs de la commune étant concernés par l'enquête publique, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

## **Contrat de maintenance du matériel de l'Escale Bressane**

Le conseil municipal prend connaissance et accepte le contrat d'entretien proposé par l'entreprise JOSEPH de Bourg en Bresse, fournisseur du matériel de l'Escale Bressane, pour une visite d'entretien annuelle de l'ensemble du matériel pour un coût de 1 195,20 €, les pièces, la main d'œuvre (1,05 €/minute) et les déplacements (forfait 75 €) lors des dépannages n'étant pas inclus dans ce contrat.

## **Droit de préemption urbain**

Le conseil municipal est informé de la vente d'une propriété sise 743 route du Village et décide de ne pas exercer son droit de préemption.

## **Questions diverses**

Le conseil municipal :

- est informé du transfert de crédit du chapitre 022 « dépenses imprévues » au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » pour un montant de 1 500 € afin de permettre le paiement du solde des charges de personnel 2021
- est informé du permis de construire :
  - déposé le 28 décembre 2021 par la SCI Domaine d'Everdeen sise à LA GRAND-CROIX pour la construction de bâtiments agricoles, au lieudit « Les Grands Bois »
  - déposé le 28 décembre 2021 par Mme Laura POCHON pour la construction d'une maison individuelle, 266 route du Village
- est informé de la déclaration préalable :
  - accordée le 8 décembre 2021 à Mr et Mme Patrick MAITRE pour la pose de panneaux photovoltaïques, 6 allée des Charmettes
  - accordée le 23 décembre 2021 à Mme Flavie MICHELON pour la construction d'une piscine, 651 chemin de Beauvert
  - déposée le 6 décembre 2021 et accordée le 4 janvier 2022 à SOLEIL VERT DE FRANCE pour la pose de panneaux photovoltaïques, 183 allée des Chênes
  - déposée le 4 janvier 2022 par Mr Guillaume BERNIGAUD pour la construction d'une piscine, 1082 chemin des Brouilles
  - déposée le 4 janvier 2022 par la SAS HOMELOG pour la pose de panneaux photovoltaïques, 348 impasse de l'Etang Machard
- entend le compte-rendu de la visite des DDEN
- prend note de la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2022 servant de base de calcul de certaines recettes soit 786 habitants

- prend connaissance des devis acceptés de l'entreprise PHYTRA de Viriat pour le désherbage des allées du cimetière et des sablés du terrain de sports pour un montant total de 1 044 € TTC
- accepte le devis de l'entreprise AGRINOVE de Curtafond pour l'achat d'une lame à neige pour un montant de 4 560 € TTC
- est informé du fonctionnement de la cabine de télémedecine installée début 2021 à St Julien sur Reyssouze, la charge financière pour la commune est estimée à 400 € par an
- accepte l'installation d'un camion « pizza » le jeudi soir et d'un foodtruck « burgers » un vendredi soir sur deux sur la place du village
- prend note que Curtafond Infos sera distribué dans les boîtes aux lettres d'ici début février
- est informé par Michel GIVORD que le matériel complémentaire à l'alarme de l'Escale Bressane a été installé : alarme extérieure, appels sur mobiles en cas d'intrusion, télécommande pour désactivation.